



MONTBARD
Cité de Buffon

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE
VILLE DE MONTBARD**

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Document validé par la Direction Générale des
Services de la Ville de Montbard, le 24/09/2024
Mise à jour en août 2026

Applicable au 1er septembre 2026



Soutenu
par



Sommaire

Préambule	1
1 Organigramme des enseignements	2
1.1 Département formation instrumentale et vocale	2
1.2 Formation et culture musicale.....	2
1.3 Pratiques collectives	2
1.4 Département Danse.....	3
1.5 Département Théâtre.....	3
1.6 Autres actions, l'Enseignement Artistique et Culturelle (EAC)	3
1.7 L'enseignant référent: son rôle	3
1.8 La motivation de l'élève	4
2 Déroulement des parcours.....	5
2.1 Parcours découverte : Éveil et initiation musique // Danse.....	5
2.2 L'enseignement musical et vocal: les disciplines phares	6
2.2.1 La formation musicale	6
2.2.2 La pratique instrumentale	6
2.2.3 La pratique collective.....	6
2.3 Les différents types de parcours en musique.....	7
2.3.1 Parcours diplômant : formation complète	7
2.3.2 Les particularités de la filière voix	9
2.3.3 Parcours non diplômant Enfants/Adolescents/adultes	10
2.3.4 Pratiques collectives en accès libre	11
2.4 L'enseignement chorégraphique : les parcours	12
2.4.1 Le parcours diplômant en danse	12
2.4.2 Parcours non diplômant adolescents, adultes débutants et ou confirmés en danse	13
2.5 L'enseignement du théâtre	14
2.5.1 Parcours découverte/initiation	14
2.5.2 Parcours adolescents.....	15
2.6 Parcours spécifique : élèves en situation de handicap.....	15
3 Le suivi des parcours	16
3.1 Évaluation continue des parcours	16

3.2	Évaluation de fin de cycle	16
3.3	Validation de fin de cycle	18
3.3.1	Le jury	18
3.3.2	Proclamation des résultats	19
3.3.3	Disposition particulières	20
4	Enrichissement des parcours	20
4.1	Accompagnement piano	20
4.2	Rencontres d'artistes	20
4.3	Devenir un public averti et curieux.....	20

Préambule

Le Conservatoire Musique-Danse-Théâtre de la ville de Montbard est un établissement public d'enseignement artistique Musique-Danse-Théâtre classé. Il est contrôlé pédagogiquement par l'Etat, représenté par le Ministère de la Culture lequel fixe les grandes orientations pédagogiques dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP). Il s'appuie également sur la charte de l'enseignement spécialisé et le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique de la Côte d'Or.

Cet établissement a pour vocation de proposer un enseignement artistique de qualité ainsi que de développer et de promouvoir les pratiques amateurs.

Le règlement pédagogique permet de fixer les modalités de fonctionnement pédagogique au sein de l'établissement en complément du règlement intérieur et du projet d'établissement. Il s'impose à toute personne inscrite au conservatoire. Les élèves inscrits et/ou leur représentant légal en prennent connaissance dès leur inscription et s'engagent à le respecter. La pédagogie retenue est basée sur le suivi du rythme personnel de l'élève tout en valorisant sa pratique dans des réalisations artistiques individuelles et collectives et ce dès le plus jeune âge.

Le conseil pédagogique, réuni par le directeur d'établissement, regroupe l'ensemble des enseignants. Il a pour vocation de construire toute la démarche pédagogique liée au parcours, l'évaluation, les projets transversaux et les actions de diffusion.

L'ensemble du personnel du conservatoire est chargé de la bonne application de ce règlement. Le directeur de l'établissement est le garant de la mise en œuvre de ce projet.

Sa mise à jour est effectuée sur décision du conseil pédagogique dès que le besoin s'en fait sentir et s'appuie sur les axes suivants:

- Permettre une diversité des parcours pour s'adapter à chaque élève ;
- Mettre la pratique collective au cœur du parcours de l'élève ;
- Développer l'interdisciplinarité et la diversité des esthétiques ;
- Permettre à l'élève d'être acteur de son parcours dans une démarche de développement artistique et personnelle.

Ce règlement pédagogique est à disposition de toute personne sur le site de la ville de Montbard, à disposition à l'accueil du conservatoire ou sur demande au secrétariat. Il ne contient que les informations communes à toutes les disciplines. Les objectifs pédagogiques par discipline peuvent être retirés au secrétariat sur simple demande.

1 Organigramme des enseignements

1.1 Département formation instrumentale et vocale

Bois

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone

Cordes

Violon
Alto
Violoncelle

Cuivres

Trompette/Cornet
Trombone
Tuba/Euphonium

Voix

Chorale enfant
Atelier Adolescent
Chant lyrique Adulte

Instruments polyphoniques

Accordéon
Piano
Guitare classique // Harpe
Percussion
Électrique-basse

1.2 Formation et culture musicale

Formation musicale

Culture musicale

1.3 Pratiques collectives

Cours collectifs

Eveil

Initiation

Théâtre

Danse

Voix

Choeur d'enfants

Choeur
d'adolescents

Atelier lyrique

Chorales Adultes

Ensembles

Corde

Flûte

Saxophone

Trombone

Guitare

Clarinette

Orchestres

Orchestre cycle I

Orchestre cycle II

Musique actuelle

Musique de
chambre

Ateliers ponctuels

1.4 Département Danse

L'enseignement et la pratique de la danse sont organisés au sein d'un département danse. La première étape comprend l'éveil à la musique et au mouvement encadré par l'enseignant en danse et en musique. Puis vient l'initiation à la danse et à partir de 8 ans, des ateliers chorégraphiques pour développer la création personnelle et collective. Les parcours sont ensuite organisés en cycle.

1.5 Département Théâtre

Le parcours théâtre propose l'apprentissage des techniques fondamentales liées à la pratique du jeu théâtral. Dès le plus jeune âge et suivant le niveau, le travail s'articule entre l'enseignement de techniques corporelles et vocales spécifiques à la pratique du théâtre et l'exploration des diverses esthétiques théâtrales.

La progression s'articule dans un 1er temps par de l'éveil et de l'initiation puis un parcours découverte basé en 2 phases. Il n'y a pas de parcours diplômant.

1.6 Autres actions, l'Enseignement Artistique et Culturelle (EAC)

Le conservatoire est très attentif à l'Enseignement Artistique et Culturel ; il se décline par diverses actions importantes pour le territoire:

- Orchestre A l'École (OAE) ;
- Intervention en milieu scolaire, dans les structures de la petite enfance ;
- Chorale au sein du centre social ;
- Intervention dans divers lieux, hors les murs (Musée, Médiathèque, MJC, EHPAD etc.).

1.7 L'enseignant référent: son rôle

L'enseignant référent est l'adulte qui accompagne l'élève tout au long de son parcours. Il est particulièrement chargé du suivi des activités, de la progression de l'élève.

L'enseignant référent est à la fois¹:

- Un modèle avec un devoir d'exemplarité ;
- Un guide faisant preuve d'une écoute bienveillante et active ;
- Un adulte capable de poser le cadre et prendre de la distance ;
- Une personne ressource qui accompagne l'élève à découvrir par lui-même ;
- Un médiateur entre la discipline enseignée et le projet de l'élève.

La communication et la coopération enseignant / élève / représentant légal est essentielle dans la construction du parcours de l'élève. L'enseignant permet d'amener l'élève à déployer tout son potentiel et se responsabiliser afin de parvenir à une pratique artistique autonome. L'élève est au cœur de son projet et l'atteinte des objectifs prime sur la qualité d'une restitution ou d'un résultat.

¹ Éléments recueillis lors d'une formation d'enseignants sur "la motivation de l'élève" 8 et 9 avril 2024

1.8 La motivation de l'élève

Le conservatoire a à cœur de prendre en compte les besoins de l'élève en situation d'apprentissage. Besoins repérés²:

- Besoin de sécurité, regard positif et bienveillant des enseignants et des autres élèves ;
- Besoin de se sentir unique, sentir une relation privilégiée avec l'enseignant ;
- La sensation d'appartenir à un groupe ;
- De construire des valeurs communes et développer ses capacités de coopération ;
- Besoin d'un sentiment d'accomplissement personnel et de liberté ;
- Besoin de se sentir accepté dans sa différence ;
- Se sentir heureux au sein de l'établissement.

C'est à partir de la prise en compte de ces besoins que le projet d'établissement et le règlement pédagogique ont été construits avec pour finalité :

***Proposer un parcours en cohérence avec le rythme, les compétences
et les besoins de chaque élève dans sa singularité.***

² Éléments recueillis lors d'une formation d'enseignants sur "la motivation de l'élève" 8 et 9 avril 2024

2 Déroulement des parcours

Dans sa mission d'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS) dont l'objectif principal est la formation d'amateurs mais également la formation de futurs professionnels, le Conservatoire a pour objectif d'accompagner les élèves tout au long de leur parcours. L'établissement offre donc la possibilité de réaliser un parcours découverte puis un parcours diplômant structuré en cycles d'apprentissages, ainsi que des parcours non diplômant ou spécifiques.

2.1 Parcours découverte : Éveil et initiation musique // Danse

En préambule du futur parcours musical/chorégraphique, le Conservatoire propose un parcours découverte. En musique et en danse, l'éveil permet une découverte sensorielle globale. Cette 1ère immersion dans le monde sonore permet à l'enfant d'acquérir les bases des principes fondamentaux d'une pratique artistique. Ce parcours permet de découvrir sa voix, son corps, l'écoute, le rythme, de se familiariser avec la notion de "groupe", de découvrir l'univers du Conservatoire et d'accompagner le choix d'une future pratique. Il s'agit dès le plus jeune âge de rendre l'élève curieux, créatif et ouvert ; de lui permettre une 1ère approche d'un instrument et se produire en public. L'élève essaie les instruments qu'il souhaite (en moyenne 3). Cette phase de découverte est organisée principalement en séance collective avec 2 ou 3 élèves environ.

Cours	Niveau scolaire	Temps hebdomadaire	Activités proposées
Éveil musique	Moyenne section de maternelle	Atelier Parents/enfants 45 mn	Éveil artistique, sensoriel, musical et corporel
Initiation 1 Musique et Danse	Grande section de maternelle	Musique 45 mn Danse 45 mn	Suite du travail d'éveil et découverte des instruments
Initiation 2 Musique et/ou Danse	CP cours élémentaire	Musique 45 mn Danse 45 mn 20 mn instruments	Approfondissement des acquis et apprentissage de l'instrument choisi

Durant cette étape, sont également organisées des rencontres d'autres élèves, artistes etc. Il n'y a pas d'évaluation formelle mais un bilan de l'année écrit, transmis aux familles. Une orientation possible en parcours diplômant ou spécifique après concertation entre la famille, l'élève et l'équipe enseignante. La possibilité est donnée de réaliser une année supplémentaire pour les élèves jusqu'à 8 ans (ou CE1) et qui ne se sentent pas prêt à débiter un parcours.

2.2 L'enseignement musical et vocal: les disciplines phares

Cette formation s'envisage à l'issue du parcours de découverte où à partir du CE1 et s'articule autour de :

- La formation et culture musicale ;
- La pratique instrumentale ;
- La pratique collective.

Les trois disciplines sont indissociables et le suivi de l'ensemble de ces disciplines est obligatoire pour tous les élèves sauf dérogation de la direction.

2.2.1 La formation musicale

Celle-ci aborde principalement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, la formation de l'oreille, la pratique vocale, l'acquisition d'une culture musicale. L'objectif est de permettre à chaque élève d'apprendre les techniques de base pour une autonomie à la pratique musicale. Ce cours a un rôle central dans l'apprentissage d'un musicien. La formation musicale vise à s'approprier les notions de rythme, de chant, d'harmonie, de couleurs musicales, de décoder une partition et de développer l'oreille. Cette discipline est complémentaire à la pratique instrumentale. Les cours s'adaptent en fonction du niveau, de l'âge et peuvent se réaliser de manière hebdomadaire, sous forme de stage, remise à niveau, cours passerelle, session etc.

2.2.2 La pratique instrumentale

A travers des cours individuels ou en petits groupes, celle-ci vise à l'acquisition d'un savoir-faire technique dans un souci d'interprétation et la découverte d'un répertoire le plus varié possible. Sont abordés, le travail de l'oreille, la posture, la découverte d'une technique, d'un répertoire, la fabrication du son et le développement d'une autonomie ; le tout en s'adaptant à la progression de l'élève.

2.2.3 La pratique collective

Le jeu à plusieurs et parfois en inter-discipline insufflé une dynamique et fédère les participants. La pratique collective est au cœur de l'action du conservatoire avec un grand nombre d'ensembles, d'orchestres. Elle permet par la dynamique de groupe, de développer le sens de l'écoute et d'accroître la motivation de l'élève. Elle permet la mise en pratique des autres disciplines (cours individuels et formation musicale). Elle fait partie de l'évaluation continue. Les élèves sont tenus de participer au moins à une manifestation publique par an.

L'intérêt de la pratique collective est de :

- Donner du sens à la motivation de l'élève ;
- Développer l'attention, le sens rythmique et harmonique ;
- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi.

Tout élève inscrit en pratique instrumentale doit s'investir dans une pratique collective quelle qu'elle soit. Pour des raisons pédagogiques, la pratique collective doit comprendre au moins 3 élèves inscrits.

2.3 Les différents types de parcours en musique

2.3.1 Parcours diplômant : formation complète

On entend par parcours diplômant, un parcours en cycle sur une période souple de 3 à 5 ans qui permet à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires et attendues en suivant son rythme d'apprentissage. Les parcours au conservatoire sont structurés en 3 cycles :

- 1er cycle de 3 à 5 ans permettant de s'engager dans une pratique artistique ;
- 2ème cycle de 3 à 5 ans permettant d'approfondir une pratique artistique ;
- 3ème cycle de 2 à 3 ans permettant de s'engager comme artiste autonome amateur.

Une année supplémentaire est possible sur avis de l'équipe pédagogique. Dès que l'élève accède à une pratique individuelle, c'est celle-ci qui est considérée comme principale. C'est donc l'enseignant de la pratique individuelle qui devient le référent.

a) *Le 1er cycle*

Le 1er cycle est celui de la construction des apprentissages fondamentaux dans la discipline choisie. Il est obligatoire pour tous les élèves. Il pose les bases de la pratique artistique et amène l'élève à des expérimentations et au développement de compétences. Ce cycle permet à l'élève de découvrir l'univers musical avec la pratique individuelle, en petit groupe ou collective. Le choix de la pratique collective par chaque élève est validé avec l'équipe pédagogique et obligatoire pour chaque élève. L'élève sera mis en situation d'artiste tout au long du cycle à travers des restitutions, auditions, concerts organisés par l'établissement.

Cycle 1 (accès en CE1) - Durée de 1 à 5 ans			
	Formation musicale	Pratique instrumentale	Pratique collective ³
Par année	1h/semaine	30 mn hebdo	Obligatoire (30 mn à 1H)

Validation du cycle avec la remise d'une **Attestation d'Étude Musicale (AEM)**

A l'issue de ce 1er cycle, la possibilité est donnée de poursuivre en cycle 2 ou d'intégrer un parcours non diplômant. La phase d'expérimentation se poursuit par une consolidation et un approfondissement des connaissances artistiques et musicales.

b) *Le 2ème cycle*

Les objectifs :

- Renforcer les savoir-faire instrumentaux, la connaissance du langage musical ;
- Permettre l'élargissement du répertoire ;
- Développer la sensibilité musicale, les capacités d'analyse et la culture artistique.

³ Durée variable en fonction de la nature de la pratique

Cycle 2 - Durée de 1 à 5 ans			
	Formation musicale	Pratique instrumentale	Pratique collective ⁴
2ème cycle 1 (2C1)	1h/semaine	45 mn hebdo	Obligatoire (1H à 2H)
2ème cycle 2 (2C2)	1h15/semaine	45 mn hebdo	Obligatoire (1H à 2H)
2ème cycle 3 (2C3)	1h30/semaine	45 mn hebdo	Obligatoire (1H à 2H)
2ème cycle 4 ou 5	1h30/semaine	45 mn hebdo	Obligatoire (1H à 2H)

Ce cycle 2 est accessible aux élèves ayant obtenu leur Attestation d'Étude Musicale
Validation du cycle avec la remise d'un **Brevet d'Étude Musicale (BEM)**

Les groupes sont réalisés par niveau et degré de progression de l'élève afin de s'adapter au rythme de chacun. Si le groupe ne dépasse pas trois élèves, le cours de formation musicale est réduit de 15mn à savoir par exemple 1h15 au lieu de 1h30 pour le 2ème cycle 3 (2C3).

c) 3ème cycle amateurs

Ce cycle s'adresse aux élèves ayant obtenu le BEM, ne désirant pas s'engager dans un parcours professionnel et souhaitant approfondir leur pratique musicale et artistique. L'apprentissage s'oriente sur la conduite de projet artistique en autonomie et à l'intégration dans des pratiques en amateurs. L'élève est donc invité à construire un concert/spectacle (environ 45mn). Il est force de proposition et autonome dans la recherche du répertoire, la stylistique et peut utiliser les ressources du conservatoire mis à sa disposition et des ressources extérieures. Il va construire son projet dans sa globalité intégrant la recherche de lieu, des besoins matériels nécessaires, l'organisation de son travail etc.

Ce cycle est personnalisé, organisé en module permettant de répondre aux attentes et parcours de chaque élève. Les modules proposés sont: l'arrangement, la formation musicale, l'harmonie, le théâtre, la danse, le chant ou technique vocale, la MAO et l'improvisation.

Cycle 3 - Durée de 2 à 3 ans		
	Pratique instrumentale	Pratique collective ⁵
Par année	45 mn hebdo	Obligatoire (1H à 2H)

Ce cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu leur Brevet d'Étude Musicale
Validation du cycle avec la remise d'un **Certificat d'Étude Musicale (CEM)**

Pour l'ensemble des cycles et des années dans les cycles, les groupes sont réalisés par niveau et degré de progression de l'élève afin de s'adapter au rythme de chacun. Ces groupes sont constitués par l'enseignant de formation musicale et la direction.

⁴ Durée variable en fonction de la nature de la pratique

⁵ Durée variable en fonction de la nature de la pratique

2.3.2 Les particularités de la filière voix

Pour le musicien en construction, la voix se travaille utilement dès l'enfance, que l'enfant se destine à une pratique vocale poussée ou pas. Dans l'enfance (classes primaires), le chant pratiqué en formation musicale, en atelier voix en petits groupes, en chœur en plus grand groupe, facilite la construction de l'oreille, de la justesse et permet d'aborder l'ensemble des paramètres de la musicalité, facilitant les progrès de toute une vie. Le chant fait donc partie intégrante du programme de formation musicale.

Une audition est réalisée au préalable par l'enseignant référent. Elle permet de définir le type de parcours et les objectifs pédagogiques.

a) Chorale enfant

Au sein du conservatoire de Montbard, un chœur d'enfants est ouvert aux 8-12 ans (environ CE2-6^é/5^e) et complété, selon les années, par un atelier de technique vocale qui permet de découvrir d'une manière ludique les mécanismes fondamentaux de la voix chantée. Cet atelier permet à celles et ceux qui le souhaitent, d'accéder, en fonction de leur maturité physiologique, à des cours individuels et à une pratique collective au sein d'un cursus « jeune voix » diplômant.

b) Atelier adolescents

La pratique collective des voix adolescentes (collège-lycée) est favorisée à travers un atelier spécifique qui permet d'évoluer vocalement et musicalement en pratique soliste et chorale dans des esthétiques variées (chanson, jazz vocal, musiques actuelles) en lien avec d'autres ateliers et cours dans des disciplines d'instruments accompagnateurs (guitare et piano).

c) Parcours diplômant

Le parcours diplômant de la classe de chant lyrique est accessible, selon le niveau et le potentiel, pour les jeunes gens à partir de 15 ans et les adultes qui en formulent le souhait et s'engagent dans une démarche de formation globale. Le répertoire « classique » forme le socle non exhaustif de ce parcours : les esthétiques de la chanson, la comédie musicale, le jazz sont également abordés tout au long des cycles de formation, selon les goûts et la personnalité vocale de l'élève, et par le jeu des rencontres interdisciplinaires, du travail en projets interclasses etc. A l'issue du 2^e cycle, un 3^{ème} cycle amateur peut être proposé à l'élève souhaitant poursuivre ses progrès vocaux dans le cadre d'un projet musical personnel qui sera accompagné et valorisé par l'établissement (de type récital, concert « carte blanche » donnée à l'élève..).

d) Parcours non diplômant

Beaucoup d'élèves adultes souhaitant apprendre le chant n'ont pas l'objectif d'entrer dans un parcours diplômant ; ils se voient proposer une formation qui, pour ce qui concerne les cours individuels, englobe les objectifs généraux des cycles 1 et 2. Les élèves doivent avoir une connaissance suffisante de lecture rythmique et chantée ou suivent un cours de formation musicale. En outre la pratique d'ensemble est vivement conseillée.

e) L'atelier lyrique

L'atelier lyrique est une pratique collective du conservatoire en collaboration avec l'école de musique de l'Auxois Morvan. Il est ouvert aux élèves et aux personnes extérieures. Il permet d'aborder un répertoire spécifique de type opérette, comédie musicale, théâtre musical. Le travail vocal soliste, en petite formation et en chœur, est complété d'un travail de mise en espace/mise en scène. Il est par nature transdisciplinaire au sein du conservatoire, impliquant diverses classes selon les années (théâtre, chant, danse, instrumentations diverses).

2.3.3 Parcours non diplômant Enfants/Adolescents/adultes

Peuvent prétendre à un parcours non diplômant:

- Les élèves à partir de 10 ans ne désirant pas s'engager dans un parcours diplômant ;
- Les élèves adolescents (à partir de la 5ème) ou adulte ayant obtenu l'Attestation d'Étude Musicale ou le Brevet d'Étude Musicale. Ils sont exemptés de formation musicale sur présentation des diplômes//attestations et après accord de la direction ;
- Les élèves débutants, à partir de la 5ème et les adultes débutants.

Il est défini que:

- Des objectifs pédagogiques sont fixés entre l'élève et l'enseignant en début d'année et font l'objet d'un bilan en fin d'année scolaire (document de référence).
- Les élèves sont tenus de participer aux manifestations organisées par l'établissement (concerts, auditions) au moins une fois par an.
- La pratique instrumentale pourra se faire en individuel ou en petit groupe et la pratique collective sera variable en fonction de la discipline (durée, type de pratique).
- Des passerelles sont possibles vers un parcours diplômant en cycle après évaluation et concertation entre l'élève, l'enseignant et son représentant légal.

a) Élèves à partir de 10 ans

Parcours non diplômant - élèves à partir de 10 ans - Durée 4 ans minimum			
	Formation musicale	Pratique instrumentale	Pratique collective
Par année	Obligatoire 1H Hebdo	30 mn hebdo	Obligatoire (30 mn à 1h)

L'élève poursuit ce parcours dans les mêmes conditions qu'un élève en cycle 1 "parcours diplômant" mais ne sera pas dans l'obligation de passer son AEM. A l'issue des 4 années, l'élève a la possibilité soit de finaliser son parcours et passer son attestation d'Étude Musicale, soit de passer en "parcours adolescents". Une année supplémentaire est possible sur avis de l'équipe pédagogique.

b) Adolescents, à partir de la 5ème

Dans ce parcours, la formation musicale est conseillée. Le conservatoire adapte ces cours (sous forme de stage, par session ou module, remise à niveau) et incite l'élève à participer.

Parcours adolescents - Élèves à partir de la 5ème - Durée de 1 à 4 ans			
	Formation musicale	Pratique instrumentale	Pratique collective
Par année	Conseillé	30 mn hebdo	Obligatoire (30 mn à 1h)

A l'issue de ce parcours, un accès au parcours adulte non diplômant ou un accès au parcours diplômant après évaluation du niveau de l'élève est possible. Une année supplémentaire peut être proposé sur avis de l'équipe pédagogique.

c) Adultes débutants ou confirmés

Offrir un parcours adulte, c'est avant tout proposer une formation adaptée à leurs disponibilités, leurs attentes et leurs compétences. Tout adulte qui le souhaite peut débiter ou reprendre une pratique artistique. L'inscription dans les classes se fait en fonction des places disponibles et les adultes ne sont pas prioritaires. Des cours de formation musicale sont spécialement dédiés aux adultes. Ceux-ci ne sont pas obligatoires mais vivement conseillés.

Parcours adulte débutant ou reprenant après une longue interruption - Durée de 1 à 5 ans			
	Formation musicale	Pratique instrumentale	Pratique collective
Par année	Conseillée	30 mn hebdo	Obligatoire (30 mn à 1H)

Parcours adulte confirmés - Durée de 1 à 5 ans			
	Formation musicale	Pratique Instrumentale	Pratique collective
Par année	/	45 mn hebdo	Obligatoire (1H)

La durée de ces parcours est de 5 ans maximum. Une année supplémentaire est possible avec avis de l'équipe pédagogique. A l'issue, l'adulte ne sera plus inscrit au conservatoire sauf place disponible.

La pratique collective choisie parmi l'offre est obligatoire. En cas de refus, l'adulte s'engage à payer le tarif spécifique prévu pour un parcours non complet + de 25 ans.

Au-delà de 10 années de cours individuel, l'élève adulte ne pourra plus prétendre à un cours individuel sauf en cas de places disponibles.

2.3.4 Pratiques collectives en accès libre

Il est possible de s'inscrire au Conservatoire uniquement avec le souhait de participer à une pratique collective. L'inscription est annuelle et renouvelable chaque année sous réserve de places disponibles.

2.4 L'enseignement chorégraphique : les parcours

L'enseignement chorégraphique, englobe comme la musique, une formation à la discipline et le développement d'une culture chorégraphique. Cette discipline s'intègre aux autres disciplines du Conservatoire et l'interdisciplinarité est recherchée.

Outre les cours dispensés en cycle, la recherche d'ateliers et de découvertes de styles différents est recherchée. Une phase d'éveil et d'initiation est mise en place avant l'entrée en parcours.

2.4.1 Le parcours diplômant en danse

a) Cycle 1

Ce cycle permet l'acquisition des éléments techniques de base, une découverte des œuvres chorégraphiques et un approfondissement de l'expression artistique et de la structuration corporelle. C'est une période d'expérimentation car l'élève danseur va développer son appétence pour la danse. Il va acquérir des savoir-faire progressivement et une technique afin de développer sa construction corporelle, de l'expression artistique et surtout de s'épanouir.

Cycle 1 - Durée de 1 à 5 ans		
	horaires	âge
Découverte contemporain	1 fois/1h/semaine	CE1
1er cycle 1 (1C1)	1 fois/1h/semaine	CE2 (à partir de 8 ans ⁶)
1er cycle 2 (1C2)	1 fois/1h15/semaine	CM1 et en fonction du niveau
1er cycle 3 (1C3)	2 fois/1h15/semaine	CM2 et en fonction du niveau
1er cycle 4/5 (1C4 et 5)	2 fois/1h30/semaine	6ème et en fonction du niveau

Validation du cycle avec la remise d'une **Attestation d'Étude Chorégraphique (AEC)**

A l'issue de ce 1er cycle, la possibilité est donnée de poursuivre en cycle 2 ou d'intégrer un parcours non diplômant. La phase d'expérimentation se poursuit par une consolidation et approfondissement des connaissances artistiques et chorégraphiques.

b) Cycle 2

L'inscription de l'élève en cycle 2 a pour objet la pratique d'une danse principale et également, sous forme d'atelier, la découverte d'une danse complémentaire. Cela implique également la participation à des temps de découverte de la culture chorégraphique à travers le visionnage de ballets, spectacles. Le Conservatoire met tout en œuvre pour accompagner les élèves dans des lieux de spectacles. L'expérimentation du 1er cycle a permis à l'élève de se découvrir. Il s'agit à présent de développer et d'approfondir ses connaissances chorégraphiques et artistiques. L'objectif est de permettre l'acquisition des bases d'une pratique en autonomie et veiller à l'ouverture culturelle. Il s'agit également de déployer des projets personnels.

⁶ L'âge précisé s'entend au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Cycle 2 - Durée de 1 à 5 ans		
	horaires	âge
2ème cycle 1 (2C1)	2 fois/1h30/semaine	6ème (à partir de 11 ans ⁷)
2ème cycle 2 (2C2)	2 fois/1h30/semaine	5ème et en fonction du niveau
2ème cycle 3 (2C3)	2 fois/1h30/semaine	4ème et en fonction du niveau
2ème cycle 4 ou 5 (2C4 et 5)	2 fois/1h30/semaine	3ème et en fonction du niveau

Cycle 2 accessible aux élèves ayant obtenu leur Attestation d'Étude Chorégraphique
Validation du cycle avec la remise d'un **Brevet d'Étude Chorégraphique (BEC)**

c) Cycle 3

Ce cycle s'adresse aux élèves ayant obtenu le BEC et ne désirant pas s'engager dans un parcours professionnel. L'apprentissage s'oriente sur la conduite de projet artistique et personnel en autonomie et à l'intégration dans des pratiques en amateurs. Ce cycle est personnalisé, organisé en module permettant de répondre aux attentes et parcours de chaque élève.

Cycle 3 amateurs - Durée de 1 à 4 ans		
	horaires	âge
Par année	2 fois/1h30/semaine	Confirmés adolescent adultes

Ce cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu leur Brevet d'Étude Chorégraphie
Validation du cycle avec la remise d'un **Certificat d'Étude Chorégraphique (CEC)**

2.4.2 Parcours non diplômant adolescents, adultes débutants et ou confirmés en danse

Les conditions pour prétendre à un parcours non diplômant sont les mêmes que pour les élèves en enseignement musical. L'accès est proposé dans la limite des places disponibles

Parcours adolescents adultes - Durée de 1 à 5 ans	
Adolescents 12 à 15 ans	1H30 / Hebdo
Débutants / Intermédiaire 1	1H30 / Hebdo
Intermédiaire 2 / Confirmés	1H30 / Hebdo

Une audition est réalisée au préalable par l'enseignant référent. Elle permet de définir le parcours, le groupe de référence et les objectifs pédagogiques. Que ce soit pour les parcours diplômant ou non diplômant, le suivi ainsi que la validation des fins de cycles et des parcours est le même que pour l'enseignement musical.

⁷ L'âge précisé s'entend au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

2.5 L'enseignement du théâtre

Le parcours théâtre dispensé au Conservatoire est aujourd'hui un parcours non diplômant. Il propose l'apprentissage des techniques fondamentales liées à la pratique du jeu théâtral. Dès le plus jeune âge et suivant le niveau, le travail s'articule entre l'enseignement des techniques corporelles et vocales spécifiques à la pratique du théâtre et l'exploration des diverses esthétiques théâtrales.

Les objectifs généraux :

- Développer l'esprit créatif et l'imaginaire de l'élève ;
- Favoriser les expériences interdisciplinaires ;
- Aborder puis consolider les techniques du jeu d'acteur par la pratique de l'improvisation et de l'interprétation ;
- Explorer le répertoire théâtral français et étranger ;
- Permettre la rencontre avec le monde du théâtre en lien avec les établissements culturels de la région ;
- Développer une culture artistique par l'approche de l'histoire du théâtre et des arts vivants ainsi que par la pratique du spectateur.

Ce département fait partie intégrante de l'établissement et l'enseignant participe pleinement à la dynamique de l'équipe pédagogique. Les liens avec les autres disciplines comme stipulé dans le projet d'établissement sont favorisés.

2.5.1 Parcours découverte/initiation

L'éveil permet à l'élève de découvrir l'art théâtral, son univers. L'objectif est de susciter la curiosité de l'élève, de renforcer la confiance en soi et de l'encourager dans le développement de son esprit créatif, en croisant les imaginaires et en favorisant le plaisir d'inventer et de jouer ensemble. Par la pratique, l'élève s'initie aux techniques de base du jeu, découvre le répertoire du théâtre contemporain en abordant des contes, pièces du répertoire jeune public, récits.

Objectifs spécifiques :

- Conscience de l'espace scénique et du public ;
- Prise de parole devant ses camarades et/ou en public ;
- Bases de l'expression corporelle ;
- Bases de la projection vocale et du souffle ainsi que de la diction
- Apprendre à jouer seul et avec ses camarades ;
- Improvisation seul ou à plusieurs ;
- Aborder l'interprétation de courts textes, appris par cœur ou en lecture.

Parcours découverte / Initiation	
8 à 14 ans	1h15mn / Hebdo

2.5.2 Parcours adolescents

Objectifs spécifiques :

- Mettre l'expression corporelle et vocale au service de l'interprétation ;
- Aborder les répertoires classiques et contemporains, français et étrangers ;
- Improvisation, seul ou à plusieurs ;
- Écriture de plateau, création de personnages ;
- Autonomie dans l'apprentissage du texte ;
- Mettre en pratique les acquis dans la création d'un projet ou plusieurs projets à soumettre au public.

Parcours adolescents / Adultes	
A partir de 15 ans	1h30mn / Hebdo ou 2h bimensuel

Contenu des enseignements

- Travail corporel et sensoriel : concentration, attention, disponibilité, écoute de soi et des autres ;
- Travail sur l'espace et le temps : perception de la place corps dans l'espace, direction, orientation et adresse, partage de l'espace, durées, rythmes ;
- Exploration de l'imaginaire : individuel et collectif, par un travail sur le conte, l'histoire, le mythe ;
- Découverte du jeu dramatique et de ses outils : la voix, le geste, la marionnette, le masque, les objets, le son, l'image ;
- Découverte du monde du théâtre : par des spectacles, visites de lieux, découverte de métiers et techniques spécifiques (décors, costumes...).

2.6 Parcours spécifique : élèves en situation de handicap

Ce parcours s'adresse aux élèves en situation de handicap ou de difficultés cognitives reconnues (dyslexie, dyspraxies etc.). Promouvoir l'inclusion de tous et notamment des personnes en situation de handicap est aujourd'hui un incontournable pour le Conservatoire: le tout afin de répondre au principe du droit d'accès à la culture pour tous et favoriser le bien être artistique de chaque élève en s'adaptant à ses besoins.

L'élève est accompagné par un référent. Ce référent a un rôle essentiel dans la coordination du parcours de l'élève. Il a pour mission :

- De concevoir les démarches d'accueil de l'élève ;
- De rencontrer l'élève et sa famille afin de construire son parcours artistique par le biais d'un Projet Pédagogique Individuel (PPI) ; Ce PPI permettra de repérer les besoins de l'élève tant au niveau matériel, humain/relationnel, environnemental etc. ;
- De repérer et se mettre en lien avec les différents partenaires impliqués dans l'accompagnement de l'élève ;
- De concevoir des fiches méthodologiques, pictogrammes pour le suivi de l'élève ;

- De l'accompagner lors de ses cours si nécessaire afin d'encadrer l'élève dans des conditions optimales ;
- De s'assurer des actions de diffusions appropriées et inclusives en collaboration avec ses collègues enseignants.

L'évaluation se fait par le biais des objectifs fixés dans le cadre du Projet Pédagogique Individuel. Cette thématique fait l'objet d'un travail spécifique de l'équipe pédagogique.

Un aménagement des épreuves et du rythme du cycle est envisagé en fonction de l'évolution de l'élève et de l'évolution de son handicap. Il n'y a donc pas de limite de durée du parcours et aucune obligation de passer les évaluations.

3 Le suivi des parcours

Les moteurs de l'apprentissage reposent sur l'envie, l'intérêt et la recherche de sens pour l'élève. Ceci amène de la confiance en soi, de la fierté et surtout du plaisir. L'évaluation mise en place au Conservatoire se veut formative et bienveillante avec une fonction pédagogique. Cette évaluation permet de détecter les difficultés de l'élève et de lui apporter une aide. La pédagogie est centrée sur la valorisation des compétences acquises et la réussite.

3.1 Évaluation continue des parcours

Tout au long du parcours, il existe une évaluation continue à l'intérieur de chaque cycle. Cette évaluation a pour objet de situer l'élève dans sa progression et de l'accompagner tout au long de sa scolarité. Elle est placée sous la responsabilité du directeur d'établissement et des enseignants.

Cette évaluation formative et bienveillante est globale et donne des points de repère pour l'évolution de l'élève. Elle porte sur l'ensemble des disciplines avec plusieurs outils :

- Un dialogue constructif entre l'enseignant, l'élève et le représentant légal tout au long du parcours définissant les objectifs avec la mise en place d'un carnet de suivi de l'élève;
- Un bulletin semestriel transmis aux familles avec des éléments constructifs ;
- Une phase d'auto-évaluation (court, moyen, long terme) par l'élève et d'évaluation sur l'engagement (la participation en cours, le travail collectif, l'attention à l'autre) ;
- La participation aux pratiques collectives, auditions/concerts, spectacles, pratique scénique/projets (nécessaire de participer à au moins 1 manifestation par année en 1er cycle et 2 manifestations en 2ème cycle) ;
- La participation à au moins deux concerts en tant que spectateur par cycle (inscrit dans le carnet de suivi) ;
- La mise en place d'une évaluation de fin de cycle, le calendrier s'impose à l'élève.

3.2 Évaluation de fin de cycle

La décision de présenter un élève en fin de cycle est prise en concertation entre l'équipe enseignante, la direction, l'élève et ses représentants légaux. L'objectif est de permettre à l'élève d'être en situation de réussite.

La validation de chaque cycle s'appuie sur divers modules. Il n'y a pas d'obligation de réaliser tous les modules la même année :

- Le dossier de suivi de l'élève (présentisme en formation musicale//pratique collective, appréciations) ;
- Une épreuve d'évaluation des compétences de formation musicale avec une partie écrite et une partie orale réalisée sur le temps des cours hebdomadaires ;
- Une épreuve instrumentale/vocale (1 pièce avec accompagnement piano en 1er cycle et 2 pièces avec au moins une avec accompagnement piano de styles différents en 2ème cycle). Cette prestation est publique. L'objectif est de mettre en valeur les qualités de l'élève ;
- Un projet personnel.

a) *Spécificité du projet personnel : études musicales et chorégraphiques*

La finalité du projet personnel est de proposer un projet abouti venant de l'élève ; un projet ludique, sans chercher la complication et qui parle à l'élève.

Les objectifs du projet personnel :

- Favoriser l'autonomie de l'élève dans le domaine musical ;
- Développer sa créativité, son esprit d'initiative et la confiance en ses capacités à réaliser des propositions artistiques ;
- Encourager l'élève à être initiateur de la vie artistique locale et pas uniquement « consommateur » des activités organisées et encadrées ;
- Donner l'occasion à l'élève de s'impliquer dans un projet qui lui correspond.

Un professeur référent (dédié à ce module) accompagne chaque élève dans la construction de son projet et des réunions d'informations, de suivis sont proposées. L'enseignant référent suit la démarche de l'élève.

Les critères d'évaluation portent sur l'aspect personnel du projet de type :

- Arrangement d'une pièce (musique de film, chanson) pour plusieurs instruments avec plusieurs personnes que l'élève choisit au sein ou en dehors du conservatoire ;
- Composition, improvisation, musique de chambre ;
- Exposé illustré musicalement ;
- Mise en avant de savoir-faire complémentaires (peinture, sport, cinéma, dessin etc.).
- L'expression musicale et artistique est prioritaire sur la difficulté technique ;
- L'élève ne doit pas chercher la prouesse technique mais la création artistique, quel que soit le style, l'esthétique, le moyen d'expression.

Le projet de fin de 1er cycle doit être simple. L'exigence d'investissement est plus importante en 2ème cycle.

Les moyens et outils que l'élève peut utiliser :

- Les élèves des autres classes y compris les classes de danse et de théâtre ;
- Les moyens de diffusions sonores, vidéos, locaux du conservatoire ;
- Toute personne de son choix (amis, famille, musiciens, jongleurs, peintres etc.).

Les moyens et outils que l'élève ne peut pas utiliser :

- L'élève ne peut être accompagné par un professeur du Conservatoire ;
- Le morceau choisi ne doit pas être un morceau travaillé avec un enseignant du Conservatoire, que ce soit en cours individuel ou d'un ensemble.

La restitution est publique et se réalise en deux temps:

- Une journée dédiée à l'entraînement de jouer en public, investir une scène ;
- Une journée dédiée à la présentation de l'ensemble des projets devant l'équipe enseignante ;
- Une 2ème restitution le même jour que l'épreuve instrumentale devant un jury extérieur.

3.3 Validation de fin de cycle

La direction de l'établissement, en tant que président de jury, peut décider en concertation avec le jury et l'équipe pédagogique ainsi que de la consultation du dossier de :

- Valider la fin de cycle ;
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien dans le cycle ;
- Proposer une réorientation (parcours non diplômant).

Afin de ne pas mettre l'élève en situation d'échec, l'enseignant, après concertation avec le directeur et la famille, peut décider de ne pas présenter un élève sur l'un des modules. Le président de jury peut décider de faire venir l'enseignant référent pour recueillir son avis.

3.3.1 Le jury

Le jury est organisé par le directeur d'établissement en concertation avec l'équipe enseignante.

Le jury présent est invité à évaluer pour chaque élève sa capacité à :

- Maîtriser la prestation et le programme imposé ;
- A jouer et évoluer sur scène avec aisance et engagement ;
- A développer des bases d'expression personnelle et artistique ;
- A utiliser les éléments de techniques acquis et demandés ;
- Vérifier la cohérence du projet personnel.

Le jury s'engage à :

- Respecter le programme interprété ;
- Être dans une posture bienveillante ;
- Transmettre des éléments constructifs pour l'évolution de l'élève ;
- Faire preuve de discrétion et de réserve sur les échanges au sein du jury ;
- Être solidaire et souverain.

Président de jury: Directeur d'établissement			
Formation musicale	Épreuve instrumentale	Projet personnel	Pratique collective
Jury interne (Enseignant FM// autre enseignant // directeur d'établissement)	Jury extérieur expert dans la discipline // enseignant réfèrent	Jury interne avec pistes d'amélioration puis restitution devant un jury extérieur formatif lors de l'épreuve instrumentale	Equipe pédagogique qui a encadré l'élève Critères: participation effective de l'élève // implication durant tout le cycle

3.3.2 Proclamation des résultats

Les résultats de l'épreuve instrumentale et du projet personnel sont annoncés aux enseignants. Puis les élèves sont invités à se réunir dans la salle avec les membres du jury pour la proclamation des résultats par le président de jury. Un temps d'échange avec l'élève et le jury est organisé afin de permettre l'auto-évaluation de l'élève et également un retour constructif pour la suite de son parcours.

Pour la formation musicale, le détail des notes n'est pas affiché. Elles seront communiquées à l'élève par l'enseignant réfèrent lors du dernier cours.

Il n'existe globalement pas de notion de note, ni de classement mais des mentions sont attribuées à chaque élève en fonction des objectifs fixés.

Tableau de données à titre indicatif				Conversion Pour information	
Appréciation	Mention	Lettre	Passage	Note sur 5	Note sur 20
Excellence des qualités et des acquis	Très bien avec félicitation du jury	A	Passage	5	18 à 20
Excellence des qualités et des acquis	Très bien	A	Passage	5	16 à 17
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	Bien	B	Passage	4	14 à 15
Qualités et acquis au minimum des exigences	Assez bien	C	Passage	3	10 à 13
Qualités et acquis au deçà des exigences	Insuffisant	D	Maintien	2	7 à 9
Qualités et acquis insuffisants Objectifs non atteints	Très insuffisant	E	Maintien	1	0 à 6

Les décisions du jury se prennent à huit clos et sont sans appel. Aucun rattrapage n'est organisé. La validation du cycle donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal d'évaluation qui est affiché au sein de l'établissement dans les trois jours suivant les évaluations et signé par le directeur d'établissement. Le résultat sera transcrit dans le dossier de l'élève.

Un diplôme de fin de cycle validant le parcours est transmis à l'élève.

3.3.3 Disposition particulières

Des demandes de congé dans une discipline ou un module sont possibles et peuvent être déposées par écrit auprès de la direction.

Il est possible de changer de discipline à tout moment dans le parcours en fonction des places disponibles.

4 Enrichissement des parcours

4.1 Accompagnement piano

En concertation entre l'enseignant référent, l'élève et l'accompagnateur piano, celui-ci peut bénéficier de temps de répétition avec l'accompagnateur piano du Conservatoire pour l'interprétation de pièces instrumentales ou vocales. L'inscription se fait via une fiche d'inscription sur la porte de la salle de piano. 30 mn/hebdomadaire sont réservés toute l'année pour l'accompagnement individuel; 3h30/hebdomadaire pour des ensembles, atelier lyrique.

Possibilité d'augmenter ces créneaux pour les élèves préparant une fin de cycle.

Il est possible d'ouvrir ces temps d'accompagnement par d'autres disciplines (guitare, violon, violoncelle etc.) et sous forme de sections en fonction des besoins de l'élève (rythmique, polyphonique etc.).

4.2 Rencontres d'artistes

Le conservatoire met tout en œuvre pour favoriser les rencontres d'artistes. C'est l'opportunité pour l'élève de découvrir et d'explorer diverses formes artistiques, d'élargir et d'enrichir sa culture artistique ainsi que son regard critique sur le monde de l'art. Ces rencontres font partie intégrante des parcours.

Plusieurs axes sont déployés:

- Valoriser l'enseignant en tant qu'artiste ;
- Favoriser la complémentarité des disciplines et des projets interdisciplinaires ;
- Inciter les élèves à participer aux master-class et concerts de l'ensemble des disciplines.

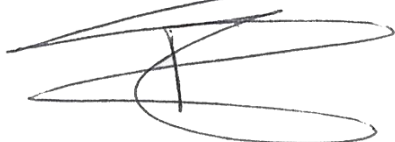
4.3 Devenir un public averti et curieux

Le conservatoire met en place des espaces d'échange et d'expérience tout au long de l'année afin de favoriser des temps d'écoute. En lien avec le projet d'établissement, il sera mis en place prochainement des lieux d'écoute au sein de l'établissement.

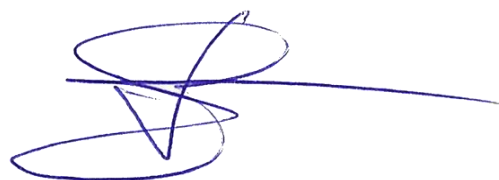
Assister à un concert, une représentation est essentiel pour développer la capacité critique de l'élève. Des sorties culturelles sont organisées par le Conservatoire et l'élève peut aussi y aller par ses propres moyens. Ces sorties font partie intégrante des parcours.

Fait à Montbard, le 01/09/2026

Angélique Maitrehenry
Directrice du conservatoire



Tatiana Puscasu
Directrice Générale des Service





Contact

03 80 92 21 03

conservatoire@montbard.fr

www.montbard.fr

2 rue d'Abrantès

21500 MONTBARD

Règlement pédagogique